

Les subsides

mentionnait tout à l'heure qu'il ne s'agissait pas uniquement de parler, mais plutôt d'agir. Cependant, afin d'apporter un petit élément constructif au débat, j'aimerais que l'honorable député fasse des suggestions à la Chambre. Si son parti était au pouvoir, que suggérerait-il et qu'apporterait-il concrètement, puisqu'il vient de dire justement qu'il ne faut pas tout simplement se contenter de parler, mais qu'il faut agir? Quand on parle, par exemple, de la télédistribution des films pornographiques, et du reste, j'aimerais savoir concrètement ce que son gouvernement, s'il était au pouvoir, . . .

Une voix: Impossible!

M. Tousignant: . . . ferait exactement pour éviter cette situation.

M. Kilgour: Brièvement, monsieur le Président, je remercie le député qui m'a posé les questions. Je suis bien content qu'il partage mes inquiétudes relativement à la question de la pornographie. Tout à fait par hasard, j'ai déposé un projet de loi, il y a deux semaines, lequel touche à la question de la pornographie ayant trait aux enfants et aux adultes. Ce n'est pas un secret. S'il désire en avoir une copie, je peux lui en adresser une. Je peux dire tout brièvement que mon projet est tout à fait semblable à celui présenté par le sénateur Edward Kennedy de l'État de Massachusetts, au Sénat des États-Unis, et je peux dire sans hésitation que M. Kennedy n'était pas un grand conservateur au sens ethnologique du terme. Je pense qu'il sait maintenant que le problème de la pornographie est devenu assez important qu'il faut faire quelque chose, surtout en ce qui a trait à la pornographie des enfants. S'il veut en recevoir une copie, je serais très content de lui en adresser une.

Brièvement, cela donne un exemple de trois aspects du sujet. Premièrement, le film était clairement offensant pour la grande majorité de la population. Deuxièmement, il manque un but scientifique ou sérieux, et troisièmement, pour un citoyen, cela représente quelque chose d'inacceptable, c'est-à-dire trois choses contre la pornographie des adultes et celle des enfants. J'indique clairement qu'on ne peut pas avoir le droit comme nous l'avons actuellement au Canada d'impliquer un enfant de moins de 18 ans dans un acte sexuel, et j'espère bien sincèrement qu'il puisse parler avec le ministre de la Justice (M. MacGuigan), parce qu'il faut agir maintenant dans ce domaine.

M. Tousignant: Encore une fois, monsieur le Président, je félicite l'honorable député et je partage entièrement ses inquiétudes. Je désire également utiliser trois secondes pour le féliciter de son français qui est excellent depuis quelques mois. Il a fait beaucoup de progrès. Son français est maintenant très bien.

Toutefois, j'en reviens à la pornographie. J'aimerais lui demander, par exemple, étant donné la situation géographique dans laquelle le Canada se trouve par rapport aux États-Unis . . . Oui, je pense que nous pourrions facilement, peut-être si nous avons la volonté de le faire, imposer au CRTC d'empêcher ces projections. Mais quand on songe que nos voisins les Américains, dans un avenir assez prochain, vont quand même être en mesure de faire déborder sur le Canada une certaine d'émissions de télévision que nous allons pouvoir capter ici, qu'est-ce que le Canada peut faire dans une situation comme celle-là?

M. Kilgour: Encore une fois, je comprends très bien qu'il s'agit d'un problème avec nos voisins, les États-Unis. Cependant, on m'a dit récemment qu'une conférence, un dialogue avait eu lieu quelque part en Grande-Bretagne, il y a quelques mois, à laquelle 25 pays ont participé. Parmi ceux-ci, il y en a 23 ou 24 qui s'inquiètent énormément au sujet de la pornographie. Il n'y a que les États-Unis qui n'ont pas une grande appréciation de ce problème. Il ne faut tout de même pas donner la permission à *First Choice* de diffuser les films *Play-boy* sur le viol, par exemple. L'honorable député a probablement visionné lui aussi l'extrait qu'on nous a présenté, il y a deux semaines, sur le viol et d'autres choses du même genre.

Je reconnais qu'il existe un problème avec les États-Unis. Cependant, il ne faut pas donner un permis. Il faut dire à *First Choice*, à mon avis, vous n'avez pas le droit de diffuser les films ayant trait à la violence contre la femme.

Aujourd'hui, par hasard, j'ai déjeuné avec quelqu'un qui arrive tout dernièrement de l'Inde. On a discuté quelque peu ce sujet, et il m'a dit que si l'on présente quelque chose dans l'industrie du cinéma en Inde, qui est très importante, qui représente une attaque contre les femmes, la Cour suprême ne le permet pas. Donc, il existe dans ce pays un respect envers les femmes, envers les personnes des deux sexes, et je me demande pourquoi le Canada était incapable de démontrer la même attitude envers les personnes des deux sexes comme l'Inde ou beaucoup d'autres pays l'ont fait.

M. Peterson: Monsieur le Président, j'aimerais beaucoup féliciter l'honorable député d'Edmonton-Strathcona de son très bon français, du progrès qu'il a fait au cours des années, et féliciter également son professeur de français. Ayant dit cela, . . .

[Traduction]

. . . cela dit, je tiens à préciser qu'il s'agit d'une question très importante qui touche la condition féminine au Canada, condition qui, comme nous le savons tous, n'est pas ce qu'elle devrait être et n'est pas traitée avec le sérieux voulu par la Chambre. Je tiens à le souligner, car à l'heure actuelle, l'opposition officielle, qui a pourtant présenté cette motion, n'est représentée que par cinq députés. Nous sommes par contre dix de ce côté-ci de la Chambre, bien que ce ne soit pas notre journée et que ce ne soit donc pas à nous d'avoir des députés présents. Je suis outré de voir que les tribunes sont vides, mis à part quelques personnes dans un coin. L'absence de représentant de la presse me consterne également.

Est-ce cela la légèreté avec laquelle nous traitons cette question aujourd'hui? Est-ce là toute l'importance que les partis d'opposition accordent à leur propre motion? C'est une journée d'opposition et pourtant, pour vous montrer l'importance qu'attachent la majorité des députés ministériels à cette question, trois ministres sont présents à l'heure actuelle.

Si le député d'Edmonton-Strathcona (M. Kilgour) s'inquiète tellement de la pornographie, peut-il alors me dire pourquoi, quand le comité de la justice et des questions juridiques a étudié l'année dernière un projet de loi visant à ce que les enfants ne puissent plus être exploités à des fins pornographiques, nous n'avons pas eu l'appui de tous les députés de l'opposition? Je sais que le député d'Edmonton-Strathcona était en faveur de modifications à l'époque, et je l'en félicite, mais où étaient les autres députés de l'opposition qui refusaient de nous appuyer à ce moment-là?